



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/23/0404 du 2 juillet 2025 du **Ministre du Travail** accorde à la société IMMOBILIERE WINDHOF II l'exploitation d'un parking couvert à Windhof, 3, rue des Trois Cantons.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Debbie Houss
Secrétaire communal f.f.